

UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1031

10 novembre 2011

- Un gouvernement en sursis jusqu'à la mi-novembre?
- Quelles possibilités pour Haïti dans un monde de 7 milliards d'habitants?
- Indice de développement humain : Haïti a reculé de 10 places en une année
- Le "jardin lakou", une option d'agriculture à Hinche

>> Un gouvernement en sursis jusqu'à la mi-novembre?

Depuis l'arrestation du député Arnel Bélizaire (de l'organisation politique « Veye yo/Delmas/Tabarre ») et sa reconduction, le lendemain, à la Chambre basse (Assemblée Nationale) par l'administration pénitentiaire, un bras de fer règne entre les trois pouvoirs - l'Exécutif, le Législatif et le Judiciaire -, en principe gardiens de la bonne marche du pays.

Rappel des faits: Le député A. Bélizaire, revenu d'une mission en France, a été arrêté jeudi 27 octobre à sa descente d'avion, au mépris des articles 114 et 115 de la Constitution. Cette arrestation a été enregistrée après une altercation début octobre, entre le président Michel Joseph Martelly et le député. Des missions diplomatiques auraient fait pression sur le député pour qu'il ne rentre pas ce jour-là, afin de prévenir les possibles remous politiques après son arrestation.

D'un côté, les sénateurs ont jugé bon, le samedi 4 novembre, de rechercher des éléments complémentaires d'information sur les responsabilités dans l'arrestation. Une commission sénatoriale se propose d'interroger plus d'une vingtaine de personnalités dans le cadre de cette affaire. Mardi 15 novembre, le ministre de la justice (Me. Josué Pierre-Louis) et le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères (Michel Brunache) seront interpellés au sénat de la république, qui décidera de leur sort. En effet, l'ordre d'amener Bélizaire à la prison civile de la capitale aurait été donné, par téléphone, par le ministre de la justice Josué Pierre-Louis, selon ce qu'a confirmé le chef de la police nationale, Mario Andrésol, auditionné le 4 novembre au sénat comme membre du conseil supérieur de la police nationale.

Les députés quant à eux, en vacances jusqu'au deuxième lundi de janvier 2012, comptent apporter une réponse à l'ouverture de la prochaine session parlementaire ordinaire. Une mise en accusation de Martelly pourrait même avoir lieu.

D'un autre côté, le gouvernement du premier ministre Garry Conille a également formé une commission d'investigation devant soumettre son rapport d'ici vendredi 11 novembre. Le chef du gouvernement tente de faire au plus pressé, pour ne pas hypothéquer ses relations avec le parlement, offusqué de l'arrestation arbitraire et illégale et flairant des velléités de dictature chez la nouvelle administration politique. Le commissaire du gouvernement, Félix Léger, qui avait ordonné l'arrestation de Belizaire, est mis en disponibilité.

Enfin, le juge d'instruction Bernard Sainvil, a décerné un mandat de comparution auprès du député Belizaire mardi 8 novembre, qui mentionne de plusieurs chefs d'accusation: faux, usage de faux, évasion et association de malfaiteurs. Le député n'a pas répondu à cette mise en demeure. « Le juge d'instruction doit respecter les procédures. Il a, certes, reçu du commissaire du gouvernement un dossier. Mais il doit chercher les informations nécessaires et envoyer un document à la Chambre des députés pour solliciter la levée de l'immunité de Bélizaire avant de le poursuivre », justifie l'avocat du député, Me. Camille Leblanc, qui s'exprimait sur la station privée Radio Vision 2000. « La constitution du pays a fixé les critères pour pouvoir poursuivre un parlementaire en fonction », ajoute-t-il.

Dans ce contexte, la nouvelle administration politique, marquée par une succession de dérives "totalitaires" de la présidence, n'a encore fait état d'aucun budget de fonctionnement de l'administration publique, dont les charges salariales seront lourdes : 18 ministres et 19 secrétaires d'Etat. Les voies et moyens, pour le paiement de ces haut-fonctionnaires de l'Etat, en plus de frais de services, ne sont pas connus.

>> Quelles possibilités pour Haïti dans un monde de 7 milliards d'habitants?

Des spécialistes intéressés par la relation entre l'accroissement de la population et le développement économique, invitent à investir dans les gens, notamment les jeunes, pour contenir l'augmentation de la population haïtienne. Actuellement chiffrée à 10 millions 200 mille habitants, la population haïtienne ne marque en rien une explosion démographique d'après ces experts, qui soulignent qu'elle sera de 16 millions en 2050.

L'économiste Camille Chalmers, qui participait le 31 octobre dernier à la présentation du rapport sur l'état actuel de la population mondiale pour l'année 2011 (réalisé par le fonds des Nations Unies pour la population), préconise un changement des politiques d'investissements. « Au lieu d'axer les investissements sur le marché et l'argent », Chalmers estime qu'il « faut mettre en œuvre des politiques (d'investissement), basées sur les gens, des politiques axées sur le respect des droits humains ». Il est donc possible d'avoir un taux de croissance économique important tout en ayant un accroissement considérable de la population, moyennant l'existence de dispositifs ou de politiques de régulation qui puissent permettre à cette population de profiter des potentialités et des ressources qui existent dans le pays.

« Les obstacles restent la polarisation et l'inégalité », soutient l'économiste ajoutant qu' « une frange de la population contrôle les ressources et toutes les activités économiques ». Il reste convaincu qu'il y a des réserves de productivité importantes dans le pays, qu'il faut les mettre en œuvre pour répondre aux besoins de la population.

Il faut penser « à l'éducation financière des jeunes », déclare l'économiste Kesner Pharel, qui privilégie le dividende sur le bonus de fin de l'année. Il croit que le dividende viendra des investissements à réaliser dans la jeunesse haïtienne et dans les politiques publiques.

L'augmentation de la population peut constituer « une opportunité » souligne pour sa part Gabriel Bidegain, conseiller technique principal de la branche haïtienne du fonds des Nations Unies pour la population. Il n'y a pas « un problème démographique (mais plutôt) une question d'éducation professionnelle et d'emploi », deux éléments qu'il voit comme les meilleurs outils d'accroissement économique.

>> Indice de développement humain : Haïti a reculé de 10 places en une année

A l'occasion de la présentation du rapport sur le développement humain 2011, le programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD) recommande à Haïti d'adresser les défis relatifs aux inégalités profondes et à l'environnement pour améliorer son indice de développement humain. Intitulé « Durabilité et équité, un meilleur avenir pour tous », ce rapport attire l'attention sur les liens fondamentaux existants entre développement, durabilité environnementale et l'équité.

Classée $158^{\grave{e}me}$ sur 187 pays et territoires, Haïti, qui était $145^{\grave{e}me}$ sur 169 pays en 2010, se retrouve dans le groupe des pays à développement humain faible.

Il faut veiller à des investissements dans les secteurs clés, comme l'environnement, la santé et l'éducation, suggère Daniela Gregr, spécialiste du programme de réduction de la pauvreté au sein de la branche nationale du PNUD. L'environnement en Haïti connait certaines faiblesses, liées à la couverture végétale forestière qui est à moins de 2% et aux bassins versants qui sont pour la plupart dégradés.

Toutes les inégalités concernant la représentation des femmes dans la prise de décision, dans les activités et la participation économique, devront être prises en compte dans la planification future, insiste le PNUD, soulignant également les problèmes d'accès à l'énergie, à l'eau potable et à l'assainissement, auxquels est confronté le pays. Il faut aussi soutenir le développement des énergies propres à l'échelle nationale, conseille l'agence onusienne.

>> Le "jardin lakou", une option d'agriculture au Plateau central

Correspondance Ronel Odatte, Hinche, 7 nov. - Privés de terres et de ressources financières, et après les pertes énormes enregistrées durant les deux dernières années à cause de la sécheresse, les paysans de la 4ème section communale de Hinche (Bassin Zim) ont opté pour le « jardin lakou », type d'agriculture qui se pratique sur des petites parcelles et sur les lieux d'habitation des paysans. Tout en permettant de produire des aliments variés (banane, manioc, canne à sucre, poivron), le « jardin lakou » n'est pas affecté par les problèmes fonciers car ces légumes et autres graminées sont cultivés simplement dans des pneus usagés aménagés pour la culture. Les paysans s'approvisionnent parfois dans les fontaines publiques, quand il faut trouver de l'eau pour faire pousser les plantes.

Selon Julienne Dorcin, le « jardin lakou » a changé sa vie, lui permettant de payer les frais de scolarisation de ses enfants et nourrir sa famille. Pour sa part, Rosina Cherenfant, a décidé d'abandonner la culture du maïs et du petit mil, qui lui demanderait

d'attendre la prochaine saison pluvieuse et de trouver les moyens de labourer sa terre. « Pour faire de la culture maraîchère, on n'a pas besoin de trop dépenser » dit-elle, conquise par le « jardin lakou ».

Des représentants de 39 familles paysannes ont organisé samedi 4 novembre une journée de sensibilisation sur l'importance du « jardin lakou ». Une soixantaine de paysans, des membres du Mouvement des Paysans de Papaye (MPP), une représentante de l'association française Frères des Hommes et un représentant de l'église presbytérienne des Etats-Unis d'Amérique ont pris part à l'événement. Dans une ambiance de fête, la journée a surtout servi à défendre la souveraineté alimentaire et lancer un signal d'espoir. "Nous ne voulons plus entendre parler d'engrais chimiques. A bas la faim. Vive une Haïti souveraine, vive une Haïti verte, et vive la souveraineté alimentaire." (Pour plus de détails, http://www.alterpresse.org/spip.php?article11853)